Image not found or type unknown

# indemnité precarité cdd fonction publique territoriale

Par **bamboulinho**, le **29/01/2013** à **18:43**

bonjour, je souhaiterais soumettre une question:
on m a aujourd'hui appris que lorsque nous étions en c.d.d dans la fonction publique territoriale, nous ne pouvions prétendre a une éventuelle prime de précarité lié a un contrat d une durée de 3 mois( sous la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant application de la nouvelle réforme du statut territoriale). j aimerais savoir ce qu il en est exactement car dans mon cas mon bac +3 professionnel ne me permet déjà que de toucher le s.m.i.c il n était donc avantageux pour moi de signer ce contrat uniquement si la précarité de mon poste en valait la peine pécuniairement.

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **19:36**

Bonjour,
Effectivement, il n'y a pas d'indemnité de précarité pour les CDD de droit public qui ne sont pas régis par le Code du Travail sauf pour certaines professions bien précises...

Par **bamboulinho**, le **30/01/2013** à **06:05**

merci pour la reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés